



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

07 AVR. 2025

145160

Paris, le 02 AVR. 2025

La Ministre

Nos Réf. : A-25-008250/CV/NS  
Vos Réf. : NP/CB/PL - N°022\_20250218

Madame la Secrétaire générale,

J'ai été rendue destinataire de votre courrier en date du 18 février 2025, par lequel vous appelez mon attention sur la situation très difficile que rencontre la protection de l'enfance au sein des départements et sur les nombreux manquements constatés, qui contribuent depuis plusieurs années à la dégradation de cette politique publique.

C'est avec une attention particulière que j'ai pris connaissance des constats que vous formulez. Ils rejoignent ceux que j'ai moi-même exposés lors de mon audition devant la Commission d'enquête sur les manquements relatifs à la protection de l'enfance, le 19 février 2024.

Je partage pleinement votre analyse quant à l'hétérogénéité de la mise en œuvre de cette politique. Je constate que, malgré des moyens importants et en constante augmentation — plus de 10 milliards d'euros pour les départements, outre les fonds alloués par l'État pour les mineurs non accompagnés ou encore la contractualisation —, la mise en œuvre de cette politique publique demeure trop hétérogène, avec des disparités territoriales non négligeables et des conditions de placement et de prise en charge qui ne sont toujours pas adaptées. À cet égard, je rappelle que le budget de l'État consacré à la protection de l'enfance (Programme 304) a augmenté de 130 % entre 2019 et 2024, sans qu'aucune baisse des subventions de fonctionnement aux départements n'ait été décidée.

Dans ce contexte, j'ai engagé une refondation de la politique de protection de l'enfance autour de cinq priorités structurantes :

- La définition de normes et de taux d'encadrement, en particulier dans les pouponnières et établissements accueillant des enfants confiés à l'ASE, en lien avec l'Association des Départements de France (ADF) ;
- La mise en œuvre complète de la loi « Taquet », avec la publication des textes réglementaires restants ;
- Un renforcement des contrôles des établissements et une amélioration de la circulation de l'information entre acteurs ;
- Le déploiement généralisé des comités départementaux de protection de l'enfance, à horizon 2026, sous réserve des résultats de l'expérimentation ;
- Une prise en charge renforcée en santé, incluant une évaluation psychologique systématique à l'entrée dans le dispositif ASE et la généralisation en 2026 d'initiatives telles que PEGASE ou Santé protégée, la poursuite du développement et le renforcement des UAPED.

**Madame Natacha POMMET**  
Secrétaire générale  
Pour la fédération CGT des Services publics  
263, rue de Paris – case 426  
93514 MONTREUIL CEDEX

Adresse postale  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.  
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse [ddc-rqpd-cab@ddc.social.gouv.fr](mailto:ddc-rqpd-cab@ddc.social.gouv.fr) ou par voie postale.  
Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>, <https://sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>,  
<https://solidarites.gouv.fr/donnees-personnelles-et-cookies>

Je suis pleinement consciente que la mise en œuvre de ces priorités suppose également d'agir sur l'attractivité des métiers et la formation des professionnels. Ces chantiers feront l'objet de travaux concertés, dans le cadre du plan d'action que je présenterai prochainement aux partenaires concernés.

Cette refondation vise notamment à :

- Intensifier les efforts de prévention et de soutien aux familles ;
- Transformer l'offre de prise en charge, en tenant compte des besoins spécifiques des enfants et des réalités territoriales ;
- Apporter des réponses adaptées aux enfants en situation de double vulnérabilité ;
- Garantir à chaque enfant un accès effectif à la santé, à l'éducation et à la scolarité ;
- Mieux organiser l'accès aux études supérieures, à l'insertion, à l'autonomie et à l'emploi.

Elle ne pourra réussir que si elle repose sur une coopération durable avec les départements. C'est pourquoi j'ai décidé d'organiser, dès le mois d'avril, une conférence des financeurs avec l'ADF, afin de définir collectivement les leviers, notamment budgétaires, à mobiliser pour accompagner cette ambition partagée.

À cet égard, je rappelle que la loi de finances pour 2025 a pérennisé l'augmentation des crédits alloués à la prise en charge des mineurs non accompagnés, avec un passage de 70 à 100 millions d'euros entre 2023 et 2024. Elle a également maintenu les 6 millions d'euros engagés en 2024 pour la lutte contre la prostitution des mineurs.

Je vous remercie pour votre engagement sur ces sujets fondamentaux, et reste attentive aux contributions des organisations syndicales dans ce cadre.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



**Catherine VAUTRIN**